

## **Rapport du Président**

Séance publique du  
lundi 20 juin 2022  
**N°** CD-2022-3-8-1  
**N° applicatif** 3864

### **8<sup>ème</sup> Commission**

Commission Efficacité et sobriété financière

### **Service instructeur**

Service budget et dette

### **Service consulté**

## **COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE**

Résumé : Le présent rapport a pour objet de proposer à l'Assemblée de la Collectivité européenne d'Alsace d'approuver le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2021, ainsi que l'affectation définitive du résultat 2021 pour le budget principal et les budgets annexes.

Le compte administratif 2021 traduit l'engagement fort de la Collectivité européenne d'Alsace dès sa première année d'existence en faveur :

- De l'accompagnement des alsaciennes et des alsaciens les plus fragiles (394,9 M€);
- Des allocataires du RSA (266,8 M€) ;
- De la protection de l'enfance (239,6 M€) ;
- De l'investissement pour notre jeunesse, la mobilité durable et notre sécurité (237,4 M€) ;
- De l'accompagnement des territoires et nos partenaires (121 M€), parmi lesquels le SDIS qui s'illustre à travers son engagement en faveur de la lutte anti-incendie, du secours aux personnes, de la protection des populations et de la préservation de la santé des habitants du territoire (56,3 M€) ;
- De l'engagement en faveur de la transition énergétique (36 M€) ;
- Du rayonnement de la culture alsacienne (28,2 M€).

En 2021 la Collectivité européenne d'Alsace a sécurisé ses capacités d'intervention financières, à travers la maîtrise des dépenses de fonctionnement (-0,8% entre 2020 et 2021), une hausse des recettes de fonctionnement, une épargne brute générée à un niveau élevé (376,7 M€ contre 135,7 M€ en 2020) et une diminution du stock de dette (-97,6 M€).

Par ailleurs, l'effort d'investissement de la collectivité a été soutenu puisque les dépenses d'équipement ont été réalisées à hauteur de 87,1% pour un montant

total de 263,5 M€ au CA 2021 contre 301,8 M€ au BP 2021, et en augmentation de +42,2 M€ entre 2020 et 2021 (221,3 M€ au CA 2020). Cela a été rendu possible notamment par l'engagement remarquable des 6 500 agents de la collectivité qui œuvrent quotidiennement pour améliorer la vie des alsaciennes et des alsaciens.

Le compte administratif 2021 traduit l'engagement fort de la Collectivité européenne d'Alsace dès sa première année d'existence en faveur :

- De la déclinaison opérationnelle de ses 7 priorités politiques pour un montant réalisé de 1 420,5 M€ au CA 2021 (1 168,3 M€ en fonctionnement et 252,2 M€ en investissement), contre 1 490,2 M€ au BP 2021, soit une exécution de 95,3%.

	BP 2021	CA 2021	% CA 2021 vs BP 2021
Accompagner les publics fragiles	455 437 310,0 €	445 370 459,1 €	97,8%
Retour à l'emploi et à l'activité des bénéficiaires du RSA	340 314 430,0 €	312 933 967,8 €	92,0%
Protéger l'enfance	248 596 717,0 €	239 589 606,3 €	96,4%
Investir dans la jeunesse et la mobilité	254 402 498,9 €	237 368 758,7 €	93,3%
Accompagner nos partenaires et les territoires	117 817 756,6 €	121 018 096,0 €	102,7%
S'engager en faveur de la transition énergétique	44 217 875,5 €	35 991 813,2 €	81,4%
Faire rayonner la culture alsacienne	29 426 677,2 €	28 245 029,9 €	96,0%
<b>TOTAL</b>	<b>1 490 213 265,2 €</b>	<b>1 420 517 730,9 €</b>	<b>95,3%</b>

- De la volonté d'investir pour l'avenir de la collectivité dès sa première année d'existence avec 263,2 M€ consacrés à l'investissement, dont 263,5 M€ au titre des dépenses d'équipement, soit une exécution de 86,7% par rapport au BP 2021 ;
- La Collectivité européenne d'Alsace est par ailleurs un partenaire privilégié des communes et des EPCI, avec une contractualisation de 41,8 M€ en 2021.

La Collectivité européenne d'Alsace dispose d'une situation financière saine et solide, saluée par l'agence de notation financière Moody's, grâce aux efforts de gestion engagés dès sa création :

- Les dépenses de fonctionnement demeurent maîtrisées puisqu'elles sont en diminution par rapport à 2020 de -12,1 M€, soit -0,8% par rapport au CA 2020.
- Les recettes de fonctionnement sont en augmentation à hauteur de +228,9 M€ entre 2021 et 2020 pour un montant total de 1 870,3 M€ du fait :
  - o De la progression des produits issus des DMTO d'un montant 342,8 M€ en augmentation de +115,4 M€ par rapport à 2021.
  - o De la clôture anticipée des comptes en 2020 qui a conduit à titrer des recettes 2020 en 2021 pour 67,3 M€, faisant mécaniquement augmenter les recettes de fonctionnement de l'exercice 2021.

- Sous l'effet conjugué de la hausse des recettes et de dépenses de fonctionnement contenues, la capacité d'épargne brute de la Collectivité européenne d'Alsace s'établit en 2021 à 376,7 M€ contre 135,7 M€ en 2020. Cela permet de sécuriser la capacité de la collectivité à garantir un haut niveau d'investissement sur notre territoire en 2022.
- Le stock de dette est également en diminution au 31 décembre 2021 passant de 788 M€ à 690,4 M€ entre les deux exercices puisque la Collectivité européenne d'Alsace n'a pas eu recours à l'emprunt en 2021.

Ainsi l'exercice 2021 a permis de faire montre de la capacité d'action de la Collectivité européenne d'Alsace en conformité à son ambition d'être une collectivité d'investissement, de cohésion et de proximité, avec un niveau de dépenses d'équipement significatif et cohérent avec ses engagements.

## Table des matières

<b>I. UNE ANNEE 2021 DE TRANSITION QUI DEMONTRE LA FORTE CAPACITE D'INTERVENTION ET D'INNOVATION DE LA COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE</b> .....	5
<b>A. Une territorialisation des politiques accrue</b> .....	5
<b>B. Des plans de financements externes pour soutenir l'économie, le développement durable et les publics fragiles</b> .....	5
1. L'adoption du plan Alsacien de Rebond, Solidaire et Durable .....	5
2. La signature du plan de relance Etat-Collectivité européenne d'Alsace .....	6
<b>C. Un travail sur les convergences, à la recherche des mutualisations et des optimisations</b> .....	7
<b>II. L'ILLUSTRATION DU MODELE DE GESTION ALSACIEN</b> .....	8
<b>A. Les dépenses de fonctionnement</b> .....	8
<b>B. Les recettes de fonctionnement</b> .....	11
<b>C. L'épargne brute</b> .....	13
<b>D. Les dépenses d'investissement</b> .....	14
<b>E. La situation des AP/AE</b> .....	16
<b>F. Les recettes d'investissement</b> .....	17
<b>III. LA DETERMINATION DU RESULTAT, SON AFFECTATION ET LE BILAN DE L'EXECUTION BUDGETAIRE</b> .....	18
<b>A. Le résultat de l'exercice et l'affectation du résultat</b> .....	18
<b>6 Le bilan de l'exécution comptable</b> .....	23

## **I. UNE ANNEE 2021 DE TRANSITION QUI DEMONTRE LA FORTE CAPACITE D'INTERVENTION ET D'INNOVATION DE LA COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE**

### **A. Une territorialisation des politiques accrue**

Dès 2021 la Collectivité européenne d'Alsace a souhaité accroître son action en faveur de la territorialisation à l'échelle de l'Alsace en mettant en œuvre une nouvelle stratégie visant à décliner ses politiques et ses actions par territoire, garantissant ainsi une proximité avec les habitants, une recherche d'équité territoriale et une expertise de terrain pour co-construire des projets avec les acteurs locaux.

Cette territorialisation renforcée s'est traduit par un travail collaboratif à l'échelle de 7 territoires de vie du nord au sud de l'Alsace et par la création de commissions territoriales animées par 7 vice-présidents de territoires d'Alsace afin de garantir un débat démocratique au plus près des enjeux et une efficacité des politiques publiques.

Pour objectiver l'effort financier consenti par la Collectivité européenne d'Alsace en direction des territoires, de leurs projets et de leurs habitants, un important travail de territorialisation des dépenses est en cours de réalisation.

Il permet d'ores et déjà d'estimer que la Collectivité européenne d'Alsace a consacré 418,7 M€ aux AIS répartis entre les 7 territoires comme suit :

	Bénéficiaires RSA	Montants RSA	Bénéficiaires APA (domicile et étab dénombrés à leur adresse de domicile)	Montants APA	Bénéficiaires PCH	Montants PCH
Ouest Alsace – Saverne – Molsheim	2 525	14,14 M€	3 307	14,15 M€	888	5,97 M€
Nord Alsace – Haguenau – Wissembourg	3 447	19,31 M€	3 548	15,18 M€	916	6,16 M€
Eurométropole de Strasbourg	21 792	122,06 M€	5 568	23,82 M€	2 510	16,88 M€
Centre Alsace	2 631	14,74 M€	2 460	10,52 M€	895	6,02 M€
Région de Colmar	3 955	22,15 M€	2 369	10,14 M€	1 234	8,30 M€
Agglomération de Mulhouse	10 048	56,28 M€	2 808	12,01 M€	1 753	11,79 M€
Sud Alsace, Saint-Louis, Sundgau, Thur-Doller	2 826	15,83 M€	1 702	7,28 M€	893	6,01 M€
<b>TOTAL</b>	<b>47 224</b>	<b>264,5 M€</b>	<b>21 762</b>	<b>93,10 M€</b>	<b>9 089</b>	<b>61,13 M€</b>

### **B. Des plans de financements externes pour soutenir l'économie, le développement durable et les publics fragiles**

#### 1. L'adoption du plan Alsacien de Rebond, Solidaire et Durable

Dans le prolongement des actions menées par les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin en 2020 pour lutter contre les effets de la crise sanitaire et économique sur le territoire alsacien, la Collectivité européenne d'Alsace a approuvé lors du Conseil d'Alsace

du 26 mars 2021, les grandes orientations du Plan Alsacien de Rebond, Solidaire et Durable sur la période 2021-2023.

Il repose sur les 4 axes structurants suivants :

- l'accompagnement des plus fragiles et le « prendre soin »,
- la relance de l'économie de la vie courante,
- l'accompagnement des projets structurants à l'échelle de l'Alsace et de chacun de ses territoires,
- l'accompagnement des filières de transitions favorisant une action durable.

Parmi les actions engagées à partir de 2021 au titre de ce dispositif, on peut citer :

Politique	Actions financées dans le cadre du Plan Alsacien de Rebond	Engagé en 2021 sur la période 2021-2023 (en K€)
Habitat	Plan de rebond alsacien pour l'habitat privé	10 000,0
Culture et patrimoine	Renforcement du soutien au développement culturel	2 694,4
	Contrats de rebond culturel	1 121,1
	Billetterie solidaire	1 000,0
	Action entrée des artistes	160,0
	Aide exceptionnelle aux structures patrimoniales	135,3
Action sociale de proximité	Soutien aux étudiants	1 011,0
Environnement	Economie circuits courts - plan de rebond : aides aux communes forestières pour la replantation et l'expérimentation de plants forestiers d'avenir	1 000,0
Attractivité des territoires	Plan de communication de rebond pour la destination Alsace - subvention complémentaire à Alsace destination tourisme	200,0
	Partenariats avec la CCI Alsace Eurométropole soutien aux PFIL Alsaciennes et à la promotion de la plateforme de business sourcing transfrontalière	300,0
Sport	Expérimentation d'un dispositif d'inclusion par le sport	77,0
<b>TOTAL</b>		<b>17 698,7</b>

## 2. La signature du plan de relance Etat-Collectivité européenne d'Alsace

Le plan de relance Etat-Collectivité européenne d'Alsace complète le plan Alsacien de Rebond. Il a été annoncé par M. le Premier Ministre, Jean Castex, lors de sa visite du 23 janvier 2021, et fait l'objet d'un accord signé le 25 mai 2021.

Il consiste en un appui financier de l'Etat pour des études et travaux programmés par la Collectivité européenne d'Alsace pour la période 2021-2023, notamment sur le périmètre des rénovations thermiques et énergétiques des bâtiments, de la protection de la biodiversité, de la promotion du tourisme durable, de la valorisation des producteurs locaux, de la résilience sanitaire, du renforcement des mobilités douces et des infrastructures de transport.

Contenu du plan de relance Etat-Collectivité européenne d'Alsace			
Axes du plan de relance	Actions	Montant des projets (en K€)	Montant du financement Etat (en K€)
Rénovation énergétique des bâtiments publics	Travaux de rénovation énergétiques sur 8 collèges	5 567,8	8 576,0
	Plan d'investissement dans le photovoltaïque en autoconsommation sur les collèges	8 705,0	
Biodiversité sur les territoires, prévention des risques et renforcement de la résilience	Projets en matière de transition énergétique et de lutte contre le changement climatique (turbines sur le Canal du Rhône au Rhin déclassé, rénovation du déversoir Neuenweyer, parapet du Lac d'Alfeld)	1 600,0	NC.
	Préservation des espaces naturels sensibles	1 500,0	
	Rénovation d'ouvrages et de développement local autour du Canal de la Bruche	14 000,0	
	Construction d'un dispositif pérenne pour les batraciens à Eschbourg	400,0	335,0
Soutien au tourisme patrimonial et mémoriel	Etude globale sur l'opportunité et la faisabilité du développement du site composé du Carreau Rodolphe, de l'Ecomusée et du Parc du Petit Prince	100,0	15,0
Valorisation des producteurs locaux	Travaux d'extension, de modernisation et de mise en conformité de l'abattoir de Cernay	1 109,0	763,6
Renforcement des mobilités douces	Création d'itinéraire cyclable et aménagement d'infrastructures pour mobilité douce	2 650,0	1 692,0
Internats d'excellence	Projet d'internat d'excellence au collège d'Heiligenstein	936,0	468,0
<b>TOTAL</b>		<b>36 567,9</b>	<b>11 849,6</b>

### C. Un travail sur les convergences, à la recherche des mutualisations et des optimisations

Comme pour tout regroupement de collectivités, la mise en place de la Collectivité européenne d'Alsace a nécessité la mise en place de mesures de convergence.

Parmi les convergences réalisées en 2020 et 2021, on peut citer :

- Sur le périmètre des directions ressources/organisation interne :
  - o La définition de l'organisation de la fonction « ressources humaines » des assistants familiaux et des personnels des collèges
  - o La continuité et la convergence de la commande publique afin d'harmoniser la politique d'achats de la collectivité.
  - o La mise en place d'un nouveau système d'information financier et la segmentation stratégique des données budgétaires et comptables.
  - o Le traitement des courriers entrants.
  - o L'harmonisation du régime indemnitaire des agents des deux anciens départements.
- Sur le périmètre des politiques publiques :
  - o L'harmonisation des modalités de contrôle du RSA.

- Le transport scolaire des élèves et étudiants handicapés.
- L'harmonisation de la prise en compte des ressources et de l'obligation alimentaire.
- L'harmonisation des modalités de subvention d'investissement aux établissements « personnes âgées ».
- La politique routière concernant la mise en place de barème redevances/tarifs, nommage des routes départementales, ...

## II. L'ILLUSTRATION DU MODELE DE GESTION ALSACIEN

### A. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 1 493,6 M€ en 2021, en diminution de -12,1 M€ par rapport à 2020. Si les dépenses de personnel augmentent (+17,8 M€), les dépenses de fonctionnement courant, de frais financiers, de charges de gestion sont en diminution entre les deux exercices. Il en est de même pour les dépenses de solidarités sous l'effet de la diminution du nombre d'allocataires du RSA.

	CA 2020	BP 2021	CA 2021	CA 2021/BP 2021	CA 2020 vs CA 2021
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>1 505,7 M€</b>	<b>1 539,6 M€</b>	<b>1 493,6 M€</b>	<b>97,0%</b>	<b>-12,1 M€</b>
Personnel (012)	253,1 M€	276,7 M€	270,8 M€	97,9%	17,8 M€
Dépenses courantes de fct (011)	111,6 M€	98,8 M€	99,7 M€	101,0%	-11,9 M€
Solidarités (016+017) dont	455,7 M€	465,2 M€	436,3 M€	93,8%	-19,4 M€
<i>APA (65114)</i>	148,6 M€	150,9 M€	149,1 M€	98,8%	0,5 M€
<i>Allocations RSA (6517)</i>	274,7 M€	285,0 M€	266,7 M€	93,6%	-7,9 M€
Frais financiers (66)	13,2 M€	12,9 M€	11,3 M€	87,4%	-1,9 M€
Autres charges (65+6586) dont	657,4 M€	663,4 M€	648,0 M€	97,7%	-9,4 M€
<i>Frais de séjour en établissements et services de l'aide sociale à l'enfance (65241)</i>	185,8 M€	181,9 M€	176,6 M€	97,1%	-9,1 M€
<i>Frais de séjour en établissements et services PH (65242)</i>	161,7 M€	165,8 M€	166,5 M€	100,4%	4,9 M€
<i>PCH (651121)</i>	54,7 M€	42,1 M€	61,1 M€	145,0%	6,4 M€
<i>Frais de séjour en établissements et services PA (65243)</i>	32,3 M€	32,3 M€	29,4 M€	91,1%	-2,9 M€
Charges spécifiques (67)	0,6 M€	0,5 M€	0,2 M€	34,1%	-0,4 M€
Autres (014-68)	14,2 M€	22,1 M€	27,3 M€	123,9%	13,2 M€

Les dépenses de fonctionnement sur le périmètre des politiques publiques se ventilent ainsi :

- 429,4 M€ au titre des politiques d'autonomie dont :
  - 253,9 M€ pour les allocations à destination des personnes handicapées dont :
    - 166,5 M€ consacrés aux frais de séjour en établissements et services pour adultes handicapés,
    - 61,1 M€ consacrés à la PCH,
    - 10,3 M€ consacrés à l'allocation compensatrice tierce personne,

- 7,7 M€ consacrés aux transports de personnes handicapées,
  - 4,4 M€ consacrés aux services d'aides à domicile et à l'aide ménagère pour personnes handicapées.
- 185,5 M€ pour l'accompagnement des personnes âgées dont :
  - 149,1 M€ consacrés à l'APA,
  - 29,4 M€ consacrés aux frais de séjour en établissements pour personnes âgées,
  - 3,9 M€ consacrés au subventionnement d'actions pour les personnes âgées.
- 293,9 M€ au titre de l'insertion, du logement et de l'emploi dont :
  - 266,8 M€ pour l'allocation RSA,
  - 24,7 M€ pour le parcours insertion des BrSA.
- 234,6 M€ au titre de l'aide sociale à l'enfance avec :
  - 230,2 M€ en faveur de la protection des mineurs dont :
    - 176,6 M€ consacrés aux frais de séjour en établissements et services de l'aide sociale à l'enfance,
    - 28,1 M€ consacrés à la rémunération des assistants familiaux.
  - 4,4 M€ en faveur de la protection des majeurs.
- 56,3 M€ pour assurer la sécurité, la protection des alsaciens et alsaciennes à travers le fonctionnement du SDIS.
- 39,1 M€ consacrés à l'éducation qui sont composés majoritairement des dotations de fonctionnement versés aux collèges (30,6 M€) dont 21,7 M€ pour les collèges publics et 8,9 M€ pour les collèges privés.
- 28,6 M€ pour l'entretien et la maintenance des infrastructures routières.
- 17,8 M€ au titre de l'action sociale de proximité dont 15,4 M€ consacrés à l'action sociale territoriale.
- 16,4 M€ pour la politique d'attractivité des territoires dont l'urbanisme et l'aménagement (5,6 M€), le tourisme (5,1 M€), le développement de l'attractivité (3,4 M€), la montagne (1,5 M€) et les solidarités territoriales (0,6 M€).
- 14,6 M€ pour la culture et le patrimoine avec notamment 4,5 M€ au titre des subventions des structures, associations culturelles, 2,9 M€ au titre du patrimoine culturel, 2,8 M€ au titre des pratiques artistiques, 1,4 M€ au titre de la filière castrale, ...
- 7,8 M€ pour l'environnement.
- 5,6 M€ en faveur du sport et de la jeunesse.
- 3,9 M€ pour l'habitat dont 2,6 M€ consacrés à l'aide à la pierre.
- 3 M€ au titre du bilinguisme.
- 2,3 M€ sur le périmètre de l'attractivité, Europe, transfrontalier et l'université.
- 0,7 M€ pour la santé publique et 0,2 M€ au titre de l'innovation.

Concernant l'administration générale, les dépenses de fonctionnement se répartissent principalement à hauteur de :

- 243,1 M€ pour les ressources humaines dont 236,9 M€ au titre de la paie et 3,8 M€ au titre de prestations telles que les frais de déplacement, la participation aux organismes de formation, aux CNAS, .... Les dépenses de personnel sont en augmentation par rapport au CA 2020 sous l'effet du glissement technicité vieillesse (GVT) impactant couramment la masse salariale, des mesures de convergence de la nouvelle politique des ressources humaines avec le rapprochement du régime indemnitaire (3 M€ au BP 2021), l'alignement de la protection sociale complémentaire (0,6 M€ au BP 2021), l'extension de l'adhésion à Pôle Emploi (0,6 M€ au BP 2021) et le transfert de nouveaux agents Ouvriers des Parcs et Ateliers (0,4 M€), et l'élargissement du recours aux titres restaurant (1,7 M€ au BP 2021) en raison du télétravail COVID et de l'alignement de leurs modalités d'octroi entre les 2 territoires.
- 43,7 M€ pour les finances qui se ventilent principalement entre :
  - o 19,3 M€ au titre des fonds de péréquation DMTO perçus par les départementaux (17,8 M€) et de la CVAE (1,3 M€).
  - o 11,3 M€ au titre des charges d'intérêts de la dette.
  - o 8 M€ pour les dotations aux amortissements/provisions.
- 14,2 M€ sur le périmètre des bâtiments départementaux.
- 11,2 M€ pour les moyens généraux dont 2,3 M€ au titre des frais de participation à la restauration des agents.
- 5,9 M€ pour les frais de télécommunication, maintenance des copieurs, les contrats de prestations de services des systèmes d'information.

Outre une diminution des dépenses de fonctionnement entre 2020 et 2021, la Collectivité européenne d'Alsace présente un ratio de rigidité des charges structurelles en diminution. Pour rappel, ce ratio mesure le poids des charges de fonctionnement considérés comme rigides par rapport aux produits de fonctionnement. Plus le ratio est élevé, plus les marges de manœuvre de la collectivité sont limitées.

Entre 2020 et 2021, il est passé de 74,8% à 69,1%

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (en M€)</b>	<b>CA 2020</b>	<b>CA 2021</b>
Personnel (012)	253,1	270,8
Intérêts de la dette (66)	13,2	11,3
Contingents (655)	99,1	101,6
Participations (656)	23,7	26,1
Aides à la personne (651)	498,5	498,0
Frais de séjour, frais d'hébergement (652)	390,1	385,3
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT "INCOMPRESSIBLES"</b>	<b>1 277,7</b>	<b>1 293,1</b>
<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (retraitées)</b>	<b>1 708,9</b>	<b>1 870,3</b>
<b>COEFFICIENT DE RIGIDITE</b>	<b>0,7</b>	<b>0,7</b>
<b>TAUX DE RIGIDITE DES CHARGES</b>	<b>74,8%</b>	<b>69,1%</b>

## B. Les recettes de fonctionnement

Le compte administratif de l'exercice 2021 affiche un volume global de recettes réelles de fonctionnement de 1 870,3 M€, en augmentation de +228,9 M€ (+ 13,9 %) par rapport à l'exercice précédent (1 641,4 M€). Cette augmentation s'explique principalement par la comptabilisation de recettes fiscales 2020 encaissées en 2021 en raison de la clôture anticipée de l'exercice due à la fusion des deux départements alsaciens. Les recettes de fonctionnement retraitées sont à hauteur de 1 708,9 M€ en 2020 et de 1 803,1 M€ en 2021, soit un écart de +94,2 M€.

	CA 2020	BP 2021	CA 2021	CA 2020 vs CA 2021
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>1 641,4 M€</b>	<b>1 673,7 M€</b>	<b>1 870,3 M€</b>	<b>228,9 M€</b>
<b>Atténuations de charges (013)</b>	<b>5,6 M€</b>	<b>8,1 M€</b>	<b>10,1 M€</b>	<b>4,5 M€</b>
APA (016)	68,5 M€	60,8 M€	67,8 M€	-0,7 M€
RSA / Régularisations de RMI (017)	128,0 M€	123,2 M€	123,1 M€	-4,9 M€
Produits des services, du domaine et ventes diverses (70)	16,5 M€	11,6 M€	13,0 M€	-3,5 M€
<b>Impôts et taxes (73) et fiscalité locale (731) dont</b>	<b>1 090,0 M€</b>	<b>1 142,2 M€</b>	<b>1 319,5 M€</b>	<b>229,4 M€</b>
<i>Taxe foncière sur le foncier non bâti/Fraction TVA (7351)</i>	<i>330,7 M€</i>	<i>330,1 M€</i>	<i>332,0 M€</i>	<i>1,3 M€</i>
<i>Attribution compensation CVAE (73214)</i>	<i>55,2 M€</i>	<i>59,5 M€</i>	<i>57,8 M€</i>	<i>2,5 M€</i>
<i>FNGIR (73221)</i>	<i>43,7 M€</i>	<i>43,7 M€</i>	<i>43,7 M€</i>	<i>0,0 M€</i>
<i>TSCA (73171)</i>	<i>223,3 M€</i>	<i>257,3 M€</i>	<i>287,6 M€</i>	<i>64,3 M€</i>
<i>Taxe départementale pub foncière (73121-22)</i>	<i>225,9 M€</i>	<i>233,0 M€</i>	<i>340,7 M€</i>	<i>114,9 M€</i>
<i>CVAE (73112)</i>	<i>135,6 M€</i>	<i>117,3 M€</i>	<i>130,7 M€</i>	<i>-4,8 M€</i>
<b>Dotations et participations (74) dont</b>	<b>285,9 M€</b>	<b>276,5 M€</b>	<b>283,3 M€</b>	<b>-2,5 M€</b>
<i>dont Dotations forfaitaires départements (74121)</i>	<i>106,6 M€</i>	<i>172,6 M€</i>	<i>106,0 M€</i>	<i>-0,7 M€</i>
<i>dont DCRTP (748312)</i>	<i>50,2 M€</i>	<i>47,3 M€</i>	<i>50,1 M€</i>	<i>-0,1 M€</i>
<b>Autres produits de gestion courante (75)</b>	<b>41,7 M€</b>	<b>46,1 M€</b>	<b>51,3 M€</b>	<b>9,5 M€</b>
<b>Produits financiers (76)</b>	<b>0,0 M€</b>	<b>0,3 M€</b>	<b>0,7 M€</b>	<b>0,7 M€</b>
<b>Produits exceptionnels (77)</b>	<b>5,1 M€</b>	<b>0,0 M€</b>	<b>0,1 M€</b>	<b>-4,9 M€</b>
<b>Reprises sur provisions (78)</b>		<b>5,0 M€</b>	<b>1,4 M€</b>	<b>1,4 M€</b>

Les recettes financières ont été réalisées à hauteur de 1 319,5 M€. Elles se composent principalement des recettes suivantes :

- Les produits de DMTO à hauteur de 342,8 M€ en augmentation de +115,4 M€ par rapport à 2020. 30,8 M€ ont été titrés en 2021 au titre de 2020. Le produit de DMTO retraité est donc de 312,9 M€.
- Le produit de la taxe d'aménagement (TA) qui s'applique à toutes les opérations soumises à autorisation d'urbanisme a été réalisé à hauteur de 17,6 M€ au CA 2021 en augmentation de +5 M€ par rapport au CA 2020 (12,6 M€).

- La fraction de TVA remplaçant la taxe foncière sur les propriétés bâties depuis 2021 a été titrée à hauteur de 332 M€ au CA 2021, soit une augmentation de +1,3 M€ par rapport au CA 2020.
- La taxe sur les conventions d'assurance (TSCA) visant à compenser les transferts de compétences de 2005 suite au transfert d'un certain nombre de compétences (développement économique, formation professionnelle, tourisme, logement, routes, personnels des collèges, transport et action sociale hors AIS) a été titrée à hauteur de 287,6 M€ au CA 2021, soit en augmentation de +64,3 M€ par rapport au CA 2020.
- La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) a été titrée à hauteur de 188,4 M€ en diminution par rapport aux notifications 2020, soit -2,3 M€ par rapport au CA 2020. Cette recette est directement impactée par les conséquences de la crise sanitaire sur l'activité économique alsacienne ainsi que la fermeture de la centrale nucléaire de Fessenheim.
- Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR), dont le montant est globalement resté le même depuis la réforme fiscale de 2011, s'est élevé à 43,7 M€ en 2021, soit un montant identique à celui de 2020.
- La part complémentaire de la taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques (TICPE) pour 138,2 M€ en évolution de +27,7 M€ par rapport au CA 2020 pour compenser notamment financièrement le transfert des routes nationales non concédées à la Collectivité européenne d'Alsace en 2021.

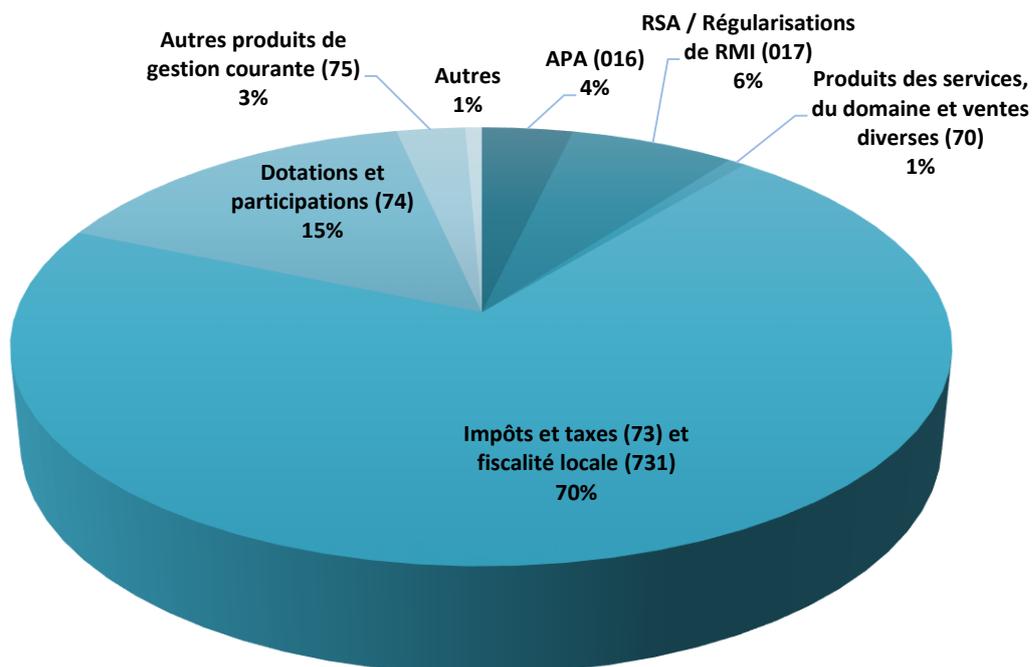
Les dotations et participations de l'Etat d'un montant de 283,4 M€ au CA 2021 sont en légère diminution par rapport au CA 2020 (-2,5 M€). Elles se ventilent principalement entre :

- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) présente un montant de 283,3 M€ au CA 2021, en diminution de -0,7 M€ par rapport au CA 2020.
- La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) a connu un léger recul de -0,1 M€ entre 2020 et 2021.

Les recettes d'exploitation affichent un montant de 265,3 M€ au CA 2021, en diminution de -4,9 M€ par rapport à 2020.

- Les compensations des transferts d' AIS pour 190,9 M€ au CA 2021 en diminution de -4,5 M€ par rapport au CA 2020 ;
- Les atténuations de charges concernant les remboursements de frais de personnel portant sur les rémunérations, charges de sécurité sociale et charges sociales d'un à hauteur de 10,1 M€ au CA 2021 ;
- Les autres produits de gestion courante, du domaine et des services incluent les produits des loyers des immeubles, les redevances pour occupation du domaine public, les frais d'hébergement des résidents PA et PH, la participation du personnel aux chèques restaurant et divers recouvrements. Ils sont évalués à 61,4 M€, et en augmentation de +14,1 M€ par rapport au CA 2020.

## Répartition des recettes de fonctionnement, CA 2021



### C. L'épargne brute

En 2021, l'épargne brute générée est de 376,7 M€ en augmentation de +241 M€ entre 2020 et 2021. Cela s'explique principalement par un écart conséquent entre les montants de recettes de fonctionnement encaissées entre les deux exercices (+228,9 M€), et dans une moindre mesure par des dépenses de fonctionnement en légère diminution sur la même période (-12,1 M€).

Cet écart entre les recettes de fonctionnement comptabilisées aux comptes administratifs de 2020 et 2021 est cependant à mettre en perspective des recettes encaissées au titre de l'exercice antérieur de 2020 en 2021 du fait de la clôture anticipée des comptes en 2020 pour un montant de 67,3 M€. Ainsi l'épargne brute retraitée est de 309,4 M€ en 2021 contre 203,2 M€ en 2020, soit en augmentation de +106,2 M€.

L'épargne nette, en hausse de +239 M€, se situe à 279,1 M€ en 2021, contre 40 M€ en 2020, mais celle-ci aurait été de 107,6 M€ en y intégrant le retraitement.

Comptes administratifs	CA 2020 (en M€)	CA 2021 (en M€)	CA 2020 vs CA 2021 (en M€)	CA 2020 vs CA 2021 (en %)
Recettes réelles de fonctionnement	1 641,4	1 870,3	228,9	13,9%
Dépenses réelles de fonctionnement	1 505,7	1 493,6	-12,1	-0,8%
<i>Recettes réelles de fonctionnement retraitées</i>	<i>1 708,9</i>	<i>1 803,1</i>	<i>94,2</i>	<i>5,5%</i>
Epargne brute	135,7	376,7	241,0	177,7%
<i>Epargne brute retraitée</i>	<i>203,2</i>	<i>309,4</i>	<i>106,2</i>	<i>52,3%</i>
Taux d'épargne brute	8,3%	20,1%	11,9%	143,7%

Taux d'épargne brute retraité	11,9%	17,2%	5,3%	44,3%
Remboursement en capital de la dette	95,6	97,6	2,0	2,1%
Epargne nette	40,0	279,1	239,0	597,0%
Epargne nette retraitée	107,6	211,8	104,2	96,9%
Taux d'épargne nette	2,4%	14,9%	12,5%	511,7%
Taux d'épargne nette retraité	6,3%	11,7%	5,5%	86,6%

Le taux d'épargne brute (rapport de l'épargne brute et des recettes réelles de fonctionnement), qui traduit la capacité de la collectivité à investir avant remboursement du capital de la dette, est également en augmentation entre 2020 et 2021, passant de 8,3% en 2020 à 20,1% en 2021 sans retraitement (17,2% avec retraitement des recettes).

#### D. Les dépenses d'investissement

En 2021, la Collectivité européenne d'Alsace a consacré un montant de 369,2 M€ à l'investissement, dont 266,4 M€ au titre des dépenses d'investissement hors emprunt et 102,7 M€ aux dépenses financières. Au global, les dépenses d'investissement sont en progression de +42,7 M€ par rapport à 2020 et présentent un niveau d'exécution élevé de 76,1 % par rapport au BP 2021.

	CA 2020	BP 2021	CA 2021	CA 2021 vs BP 2021	CA 2020 vs CA 2021
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>326,5M€</b>	<b>485,1M€</b>	<b>369,2M€</b>	<b>76,1%</b>	<b>42,7M€</b>
<b>Total Dépenses d'investissement (hors dépenses financières)</b>	<b>224,2M€</b>	<b>307,4M€</b>	<b>266,4M€</b>	<b>86,7%</b>	<b>42,2M€</b>
Investissements directs (20+21+23)	153,0M€	213,7M€	187,2M€	87,6%	34,2M€
Investissements indirects (204)	68,3M€	88,1M€	76,3M€	86,6%	8,0M€
Opérations pour compte de tiers (45)	2,9M€	5,4M€	3,0M€	55,2%	0,04M€
RSA (018)		0,2M€		0,0%	
<b>Total Dépenses financières</b>	<b>102,3M€</b>	<b>177,6M€</b>	<b>102,7M€</b>	<b>57,8%</b>	<b>0,5M€</b>
Autres (26+27)	1,3M€	1,1M€	1,1M€	100,0%	-0,2M€
Emprunts et dettes assimilées (16) dont	101,0M€	176,5M€	101,6M€	57,6%	0,7M€
Remboursement de la dette (1641+16441)	95,6M€	99,0M€	90,6M€	91,5%	-5,0M€
Emprunts obligataires, remb. in fine (16311)			7,0M€		7,0M€
Refinancement de la dette (166)		52,0M€			
Lignes de trésorerie (16449)	5,3M€	25,5M€	4,0M€	15,7%	-1,3M€

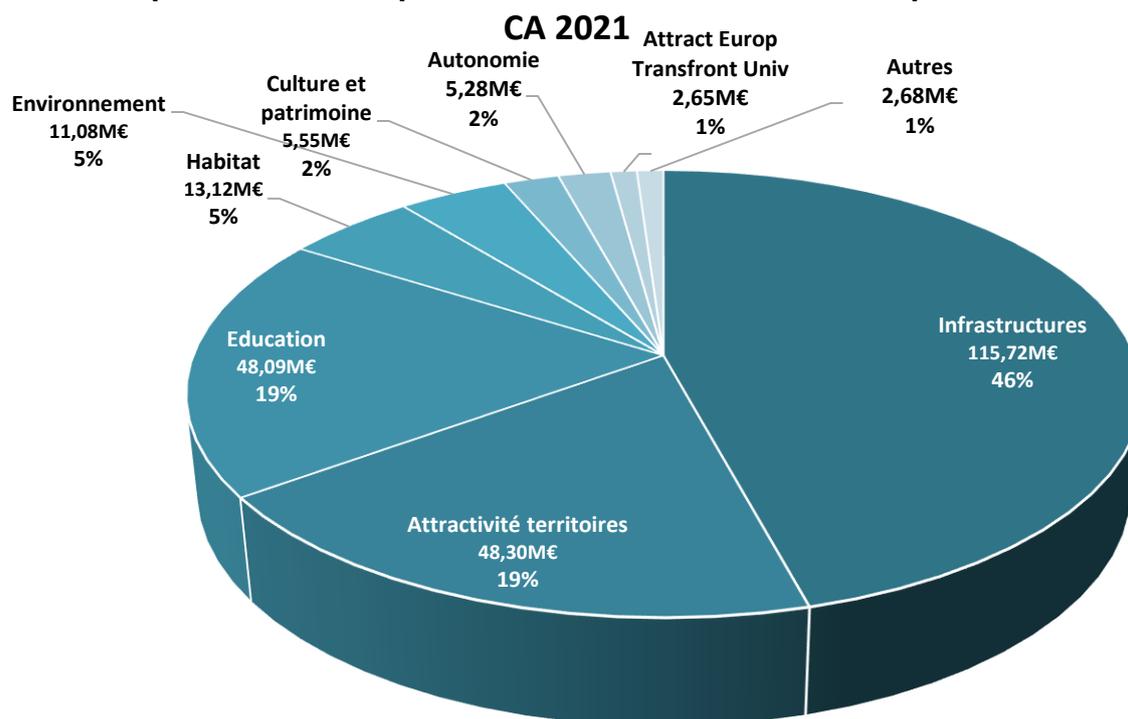
**Les dépenses d'investissement hors dépenses financières ont été exécutées à hauteur de 86,7 %** preuve de la forte capacité à investir de la Collectivité européenne d'Alsace dès sa première année d'existence.

Elles ont été consacrées à hauteur de 252,2 M€ aux politiques publiques suivantes :

- Les infrastructures routières pour 115,7 M€ dont :
  - o 68,6 M€ au titre de l'entretien et l'exploitation,

- 43,8 M€ au titre des travaux neufs parmi lesquels on peut citer la déviation de Châtenois pour 11,4 M€, le transport en site propre – TSPO – pour 9,5 M€, la régénération des chaussées de l’A35 et RN1083 à Sélestat pour 5,1 M€, la liaison A35 RD83 à hauteur d’Ensisheim pour 3,4 M€, les opérations d’aménagement du réseau ordinaire pour 2 M€, les plateformes douanières Sud Alsace pour 1,9 M€, l’aménagement multimodal de la RN4-A31 pour 1,5 M€, la déviation de Ballersdorf pour 1,3 M€, les opérations de sécurité pour 1,2 M€, ...
  - 2,6 M€ au titre des grands équipements dont 1,3 M€ consacrés à la THD Alsace ;
  - et 0,6 M€ au titre de la mobilité.
- L’éducation pour 48,1 M€ dont 46,9 M€ au titre des travaux portant sur les collèges publics. A titre d’illustration, des crédits ont été consacrés à hauteur de 6,5 M€ pour la restructuration globale du site du collège Kennedy à Mulhouse, 3,9 M€ à la restructuration lourde du collège de Brumath, 3,1 M€ à la restructuration complète du collège Hoerdts, 2,3 M€ à la restructuration du collège de Wintzheim, ...
- L’attractivité des territoires pour 48 M€ dont 41,8 M€ au titre des solidarités territoriales.
- L’habitat pour 13,1 M€ dont 12,1 M€ au titre des aides à la pierre.
- L’environnement pour 11,1 M€ dont 5,6 M€ consacré au secteur de l’eau, 3,6 M€ à la transition énergétique, 1 M€ à l’agriculture.
- La culture et le patrimoine pour 5,6 M€.
- L’autonomie pour 5,3 M€ dont 4,6 M€ au titre des subventions pour les EHPAD et 0,7 M€ au titre des subventions pour les établissements personnes handicapées.
- L’attractivité, l’Europe, le transfrontalier et l’université pour 2,6 M€.
- Le reste se partage entre l’action sociale de proximité (1,1 M€), l’aide sociale à l’enfance (0,8 M€), l’innovation (0,3 M€), le sport et la jeunesse (0,2 M€), l’insertion et logement (0,2 M€), le bilinguisme (0,1 M€).

## Répartition des dépenses d'investissement hors emprunts,



Les dépenses d'investissement hors dépenses financières consacrées à l'administration à hauteur de 14,2 M€ se déclinent ainsi :

- 6,8 M€ au titre des systèmes d'information.
- 6,5 M€ au titre des travaux sur les bâtiments départementaux.
- 0,4 M€ au titre de l'équipement mobilier.
- 0,4 M€ au titre des études et prestations AMO pour le pilotage de la collectivité.

Les dépenses financières se ventilent entre les participations financières pour 1,1 M€ et l'emprunt pour 101,6 M€ en 2021. Le stock de dette au 31 décembre 2021 est en diminution par rapport à 2020 de -97,6 M€ passant de 788 M€ à 690,4 M€ entre les deux exercices puisque la Collectivité européenne d'Alsace n'a pas eu recours à l'emprunt en 2021. Avec une épargne brute de 376,7 M€, la capacité de désendettement de la Collectivité européenne d'Alsace est de 1,8 années à fin 2021, contre 5,8 en 2020.

### E. La situation des AP/AE

La synthèse des AP / AE et CP laisse apparaître la situation suivante au 31/12/2021 :

AP/AE	Stock AP/AE votées disponibles à l'affectation	AP/AE nouvelles votées dans l'année	AP/AE affectées non couvertes par des CP	Flux d'AP/AE affectées dans l'année	AP/AE affectées annulées dans l'année	Stock d'AP/AE affectées restant à financer	CP mandatés au budget N	Reste à financer au titre des AP/AE affectées	Ratio de couverture des AP/AE
Autorisations de programme	384,3	510	1 333,3	82,8	0,04	1 416	267,3	1 148,7	4,3
Autorisations d'engagement	27	19,2	21,4	9,5	0,04	30,9	8,7	22,1	2,5

384,3 M€ d'AP et 27 M€ d'AE sont restées libres d'affectation au 31/12/2021. 510 M€ d'AP nouvelles ont été votées en 2021, ainsi que 19,2 M€ d'AE. Au 31/12/2021, 1 333,3 M€ d'AP et 21,4 M€ d'AE ont fait l'objet d'une affectation non couvertes par des crédits de paiement, 82,8 M€ d'AP et 9,5 M€ d'AE ont été affectées en cours d'année et 0,04 M€ d'AP et 30,9 M€ d'AE ont été annulées, soit un total de 1 416 M€ d'AP et de 30,9 M€ d'AE qui sont affectées dans les outils financiers au 31/12/2021. En déduisant les crédits de paiement effectivement mandatés en 2021 de ces AP/AE affectées, il reste à financer au titre des AP/AE affectées 1 148,7 M€ d'AP et 22,1 M€ d'AE.

Le ratio de couverture des autorisations de programme et d'engagement (AP/AE) correspond au rapport entre les restes à financer au titre des AP/AE affectées et les crédits de paiement mandatés au cours de l'exercice.

A la lecture du tableau, en supposant un vote de crédits de paiement constant à celui mandaté en 2021, il faudrait 4,3 années pour financer le stock d'autorisations de programme déjà voté par la Collectivité européenne d'Alsace, ce qui paraît satisfaisant compte tenu de la durée de vie moyenne d'une opération.

Concernant les autorisations d'engagement, la couverture financière pourrait être assurée en 2,5 exercices.

## F. Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement en 2021 s'élèvent à 72,2 M€, en diminution de -146,4 M€ hors report des excédents de fonctionnement capitalisés par rapport à 2020.

Si les recettes indirectes et directes sont plus élevées en 2021 qu'en 2020 (42,2 M€ en 2021 contre 19,8 M€ en 2020), la collectivité n'a pas eu recours à l'emprunt en 2021 contrairement à 2020 (144 M€).

En 2021, le montant des subventions et participations reçues par la Collectivité européenne d'Alsace pour la réalisation de projets d'investissement est de 29,6 M€. Il s'agit principalement de subventions concernant :

- L'aide à la pierre pour 14,7 M€ ;
- Les travaux neufs sur les infrastructures routières pour 13,6 M€ ;
- Les solidarités territoriales pour 0,9 M€ ;
- Les mobilités pour 0,2 M€ ;
- La sécurité informatique pour 0,1 M€.

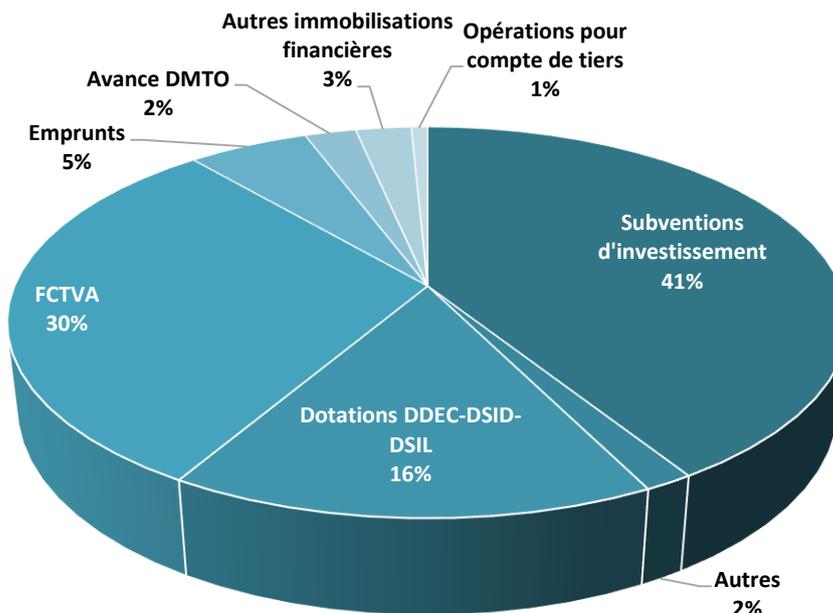
Les dotations d'investissement sont de 33,3 M€ en 2022. Elles représentent 46 % des recettes d'investissement réelles de la Collectivité européenne d'Alsace. Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) en constitue le principal composant (21,9 M€). La Dotation de Soutien à l'Investissement aux Départements (DSID) atteint 1,8 M€ et la DDEC est de 9,6 M€.

	CA 2020	CA 2021	CA 2020 vs CA 2021	CA 2020 vs CA 2021 (en %)
<b>Recettes réelles d'investissement (hors excédent de fonctionnement)</b>	<b>218,6 M€</b>	<b>72,2 M€</b>	<b>-146,4 M€</b>	<b>-67,0%</b>
Subventions d'investissement (13)	9,1 M€	29,6 M€	20,6 M€	226,1%
Immobilisations (204, 20, 21, 23)	0,8 M€	1,2 M€	0,4 M€	48,8%
Dotations DDEC-DSID-DSIL	10,0 M€	11,4 M€	1,4 M€	14,2%
FCTVA (10222)	21,6 M€	21,9 M€	0,3 M€	1,5%
Emprunts dont	144,0 M€	4,0 M€	-140,0 M€	-97,2%
<i>Emprunts en euros</i>	<i>74,0 M€</i>		<i>-74,0 M€</i>	<i>-100,0%</i>
<i>Emprunts obligataires</i>	<i>70,0 M€</i>		<i>-70,0 M€</i>	<i>-100,0%</i>

Ligne de trésorerie		4,0 M€	4,0 M€	
Refinancement de la dette				
Avance DMTO (16871)	26,0 M€	1,7 M€	-24,3 M€	-93,5%
Autres immobilisations financières (26 + 27)	3,1 M€	1,8 M€	-1,3 M€	-41,0%
Opérations pour compte de tiers (45)	4,0 M€	0,5 M€	-3,4 M€	-86,3%

Présentation de cette décomposition par typologie :

### Répartition des recettes d'investissement, CA 2021



### III. LA DETERMINATION DU RESULTAT, SON AFFECTATION ET LE BILAN DE L'EXECUTION BUDGETAIRE

#### A. Le résultat de l'exercice et l'affectation du résultat

##### 1. Budget principal

À l'issue de l'exercice budgétaire, les dépenses et les recettes engagées mais n'ayant pas fait l'objet d'un ordonnancement au 31 décembre de l'exercice peuvent être reportées sur l'exercice suivant.

Ainsi, au titre des restes à réaliser de l'exercice 2021, ont été reportés dès le BP 2022 :

- 4 372 536,88 € en dépenses de fonctionnement ;
- 2 724 028,82 € en recettes de fonctionnement.

Cela représente un solde de restes à réaliser d'un montant de - 1 648 508,06 €.

Les tableaux synthétiques ci-dessous retracent les résultats de l'exercice 2021 avant prise en compte des restes à réaliser :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	1 643 996 552,34 €	Dépenses	393 870 125,99 €
Recettes	1 887 683 501,90 €	Excédent antérieur	47 432 782,86 €
Excédent antérieur	66 253 755,88 €	Recettes (dont 1068)	280 027 764,62 €
<b>TOTAL</b>	<b>309 940 705,44 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>-66 409 578,51 €</b>
<b>RESULTAT GLOBAL 2021</b>		<b>243 531 126,93 €</b>	

Compte tenu du solde de la section de fonctionnement constaté pour l'exercice 2021, il est proposé d'affecter ce résultat comme suit :

- 66 409 578,51 € à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement ;
- 195 219 238,30 € à une dotation complémentaire en excédents de fonctionnement capitalisés de la section d'investissement pour financer l'ambition d'investissement de la collectivité en 2022 ;
- 48 311 888,63 € correspondant au solde affecté en excédent de fonctionnement, dont 1 648 508,06 € affectés au financement des restes à réaliser de la section de fonctionnement repris au BP 2022. Cette affectation à la section de fonctionnement permettra de financer les mesures nouvelles de la DM n°1 pour 2022 et également d'être en capacité d'absorber les coûts liés à la hausse des prix de l'énergie, des matières premières et au financement des mesures liées à la crise sanitaire et économique.

## 2. Budgets annexes

### 2.1. Le Vaisseau

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
SECTION FONCTIONNEMENT	Réalisations réelles 2021	256 694,41	243 062,68	-13 631,73
	Réalisations pour ordre 2021	5 701,41		-5 701,41
	Résultat comptable 2021	262 395,82	243 062,68	-19 333,14
	Reprise résultat BP 2021 (002)		59 647,51	59 647,51
	Résultat de fonctionnement à affecter			40 314,37

SECTION INVESTISSEMENT	Réalisations réelles 2021	1 597,35		-1 597,35
	Réalisations pour ordre 2021		5 701,41	5 701,41
	Solde d'investissement 2021	1 597,35	5 701,41	4 104,06
	Solde d'exécution 2020 (001)		25 647,00	25 647,00
	Solde d'investissement à affecter			29 751,06

<b>RESULTAT A AFFECTER</b>	<b>70 065,43</b>
----------------------------	------------------

Compte tenu du résultat à affecter pour l'exercice 2021, il est proposé d'affecter ce résultat comme suit :

- 29 751,06 € au compte 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté,
- 40 314,37 € au compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté.

## 2.2. Le Parc des véhicules et Bacs Rhénans

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
SECTION FONCTIONNEMENT	Réalisations réelles 2021	7 420 578,04	11 845 840,05	4 425 262,01
	Réalisations pour ordre 2021	1 783 297,49	852,00	-1 782 445,49
	<b>Résultat comptable 2021</b>	<b>9 203 875,53</b>	<b>11 846 692,05</b>	<b>2 642 816,52</b>
	Reprise résultat BP 2021 (002)		1 123 119,29	1 123 119,29
	<b>Résultat de fonctionnement à affecter</b>			<b>3 765 935,81</b>

SECTION INVESTISSEMENT	Réalisations réelles 2021	1 926 691,31	371 536,98	-1 555 154,33
	Réalisations pour ordre 2021	852,00	1 783 297,49	1 782 445,49
	<b>Solde d'investissement 2021</b>	<b>1 927 543,31</b>	<b>2 154 834,47</b>	<b>227 291,16</b>
	Solde d'exécution 2020 (001)		2 101 869,60	2 101 869,60
	<b>Solde d'investissement à affecter</b>			<b>2 329 160,76</b>

<b>RESULTAT A AFFECTER</b>	<b>6 095 096,57</b>
----------------------------	---------------------

Compte tenu du résultat à affecter pour l'exercice 2021, il est proposé d'affecter ce résultat comme suit :

- 2 329 160,76 € au compte 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté,
- 3 765 935,81 € au compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté.

## 2.3. La Régie Electrique

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
SECTION FONCTIONNEMENT	Réalisations réelles 2021	65 721,12	204 423,04	138 701,92
	Réalisations pour ordre 2021	130 845,00		-130 845,00
	<b>Résultat comptable 2021</b>	<b>196 566,12</b>	<b>204 423,04</b>	<b>7 856,92</b>
	Reprise résultat BP 2021 (002)			0,00
	<b>Résultat de fonctionnement à affecter</b>			<b>7 856,92</b>

SECTION INVESTISSEMENT	Réalisations réelles 2021	129 396,50	32 422,78	-96 973,72
	Réalisations pour ordre 2021		130 845,00	130 845,00
	<b>Solde d'investissement 2021</b>	<b>129 396,50</b>	<b>163 267,78</b>	<b>33 871,28</b>
	Solde d'exécution 2020 (001)		526 544,27	526 544,27
	<b>Solde d'investissement à affecter</b>			<b>560 415,55</b>

<b>RESULTAT A AFFECTER</b>	<b>568 272,47</b>
----------------------------	-------------------

Compte tenu du résultat à affecter pour l'exercice 2021, il est proposé d'affecter ce résultat comme suit :

- 560 415,55 € au compte 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté,
- 7 856,92 € au compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté.

## 2.4. Le Laboratoire Vétérinaire d'Alsace

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
SECTION FONCTIONNEMENT	Réalisations réelles 2021	2 030 795,93	1 740 432,41	-290 363,52
	Réalisations pour ordre 2021	57 289,08		-57 289,08
	<b>Résultat comptable 2021</b>	<b>2 088 085,01</b>	<b>1 740 432,41</b>	<b>-347 652,60</b>
	Reprise résultat BP 2021 (002)		372 818,04	372 818,04
	<b>Résultat de fonctionnement à affecter</b>			<b>25 165,44</b>

SECTION INVESTISSEMENT	Réalisations réelles 2021	39 702,43		-39 702,43
	Réalisations pour ordre 2021	0,00	57 289,08	57 289,08
	<b>Solde d'investissement 2021</b>	<b>39 702,43</b>	<b>57 289,08</b>	<b>17 586,65</b>
	Solde d'exécution 2020 (001)		13 034,50	13 034,50
	<b>Solde d'investissement à affecter</b>			<b>30 621,15</b>

<b>RESULTAT A AFFECTER</b>	<b>55 786,59</b>
----------------------------	------------------

Compte tenu du résultat à affecter pour l'exercice 2021, il est proposé d'affecter ce résultat comme suit :

- 30 621,15 € au compte 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté,
- 25 163,44 € au compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté.

## 2.5. La Cité de l'Enfance

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
SECTION FONCTIONNEMENT	Réalisations réelles 2021	3 895 352,07	4 033 215,58	137 863,51
	Réalisations pour ordre 2021	167 891,37		-167 891,37
	<b>Résultat comptable 2021</b>	<b>4 063 243,44</b>	<b>4 033 215,58</b>	<b>-30 027,86</b>
	Reprise des résultats antérieurs 002 (solde 110)			71 162,28
	<b>Résultat de fonctionnement à affecter</b>			<b>41 134,42</b>

SECTION INVESTISSEMENT	Réalisations réelles 2021	79 031,57	9 881,00	-69 150,57
	Réalisations pour ordre 2021		167 891,37	167 891,37
	<b>Solde d'investissement 2020</b>	<b>79 031,57</b>	<b>177 772,37</b>	<b>98 740,80</b>
	Solde d'investissement au 31/12/2021 (001)			1 245 776,83
	<b>Solde d'investissement à la clôture de l'exercice</b>			<b>1 344 517,63</b>

<b>SOLDE GLOBAL A AFFECTER</b>	<b>1 385 652,05</b>
--------------------------------	---------------------

Compte tenu du résultat à affecter pour l'exercice 2021, il est proposé d'affecter ce résultat comme suit :

- 1 344 517,63 € au compte 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté,
- 41 134,42 € au compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté.

## 2.6. Le Foyer de l'Enfance

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
SECTION FONCTIONNEMENT	Réalisations réelles 2021	15 335 050,34	15 457 252,32	122 201,98
	Réalisations pour ordre 2021	238 830,43	34 940,00	-203 890,43
	Résultat comptable 2021	15 573 880,77	15 492 192,32	-81 688,45
	Reprise des résultats antérieurs 002 (solde 110)			272 225,66
	Résultat de fonctionnement à affecter			190 537,21

SECTION INVESTISSEMENT	Réalisations réelles 2021	132 108,15	15 650,47	-116 457,68
	Réalisations pour ordre 2021		238 830,43	238 830,43
	Solde d'investissement 2021	132 108,15	254 480,90	122 372,75
	Solde d'investissement au 31/12/2021 (001)			934 449,10
	Solde d'investissement à la clôture de l'exercice			1 056 821,85
<b>SOLDE GLOBAL A AFFECTER</b>				<b>1 247 359,06</b>

Compte tenu du résultat à affecter pour l'exercice 2021, il est proposé d'affecter ce résultat comme suit :

- 1 056 821,85 € au compte 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté,
- 190 537,21 € au compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté.

## 2.7. Le Parc d'Erstein

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
SECTION FONCTIONNEMENT	Réalisations réelles 2021	3 670 314,92	4 828 780,11	1 158 465,19
	Réalisations pour ordre 2021	315 334,31		-315 334,31
	Résultat comptable 2021	3 985 649,23	4 828 780,11	843 130,88
	Reprise résultat BP 2021 (002)		655 646,00	655 646,00
	Résultat de fonctionnement à affecter			1 498 776,88

SECTION INVESTISSEMENT	Réalisations réelles 2021	364 593,56		-364 593,56
	Réalisations pour ordre 2021		315 334,31	315 334,31
	Solde d'investissement 2021	364 593,56	315 334,31	-49 259,25
	Solde d'exécution 2020 (001)		440 622,69	440 622,69
	Solde d'investissement à affecter			391 363,44
<b>RESULTAT A AFFECTER</b>				<b>1 890 140,32</b>

Compte tenu du résultat à affecter pour l'exercice 2021, il est proposé d'affecter ce résultat comme suit :

- 391 363,44 € au compte 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté,
- 1 498 776,88 € au compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté.

## 6 Le bilan de l'exécution comptable

La présentation par chapitre du compte administratif 2021 du budget principal se présente comme suit :

Dépenses de fonctionnement	Chapitre	Montant	Recettes de fonctionnement	Chapitre	Montant
Charges à caractère général	011	99 745 902,38	Produits des services	70	12 978 867,68
Charges de personnel et frais assimilés	012	270 832 832,80	Impôts locaux	731	837 768 423,51
Autres frais de gestion courante	65	647 745 030,87	Autres impôts et taxes	73	481 714 744,73
Frais de fonctionnement des groupes d'élus	6586	256 196,90	Dotations, subventions et participations	74	283 340 213,19
Atténuation de produits	014	19 322 636,37	Autres produits de gestion courante	75	51 256 148,70
APA	016	149 238 197,69	Atténuation de charges	013	10 146 370,67
RSA	017	287 028 878,49	APA	016	67 807 461,70
Charges financières	66	11 294 496,43	RSA	017	123 116 103,34
Charges exceptionnelles	67-68	8 183 374,95	Produits financiers	76	723 155,19
			Produits exceptionnels	77-78	1 467 869,75
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>		<b>1 493 647 546,88</b>	<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>1 870 319 358,46</b>
<i>DEPENSES POUR ORDRE</i>		<i>150 349 005,46</i>	<i>RECETTES POUR ORDRE</i>		<i>17 364 143,44</i>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 643 996 552,34</b>	Résultat reporté (002)		66 253 755,88
<b>Excédent de fonctionnement</b>		<b>309 940 705,44</b>	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 953 937 257,78</b>
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>Chapitre</b>	<b>Montant</b>	<b>Recettes d'investissement</b>	<b>Chapitre</b>	<b>Montant</b>
Emprunts et dettes assimilées	16	101 609 365,21	Dotations, fonds divers et réserves	10	72 100 050,16
Immobilisations incorporelles hors 204	20	10 006 571,50		20-21-23-	
Subventions versées	204	76 275 004,06	Immobilisations	204	1 151 845,30
Immobilisations corporelles	21	15 144 462,77	Immobilisations financières	27	1 770 984,56
Immobilisations en cours	23	162 037 195,90	Participations et créances rattachées à des participations	26	74 000,00
Travaux pour compte de tiers	45	2 984 810,13	Subventions reçues	13	41 021 493,93
Participations et créances rattachées à des participations	26	622 918,69	Emprunts et dettes assimilées	16	5 697 422,00
Autres immobilisations financières	27	506 999,12	Participations travaux pour compte de tiers	45	544 308,04
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>		<b>369 187 327,38</b>	<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>122 360 103,99</b>
<i>DEPENSES POUR ORDRE</i>		<i>24 682 798,61</i>	<i>RECETTES POUR ORDRE</i>		<i>157 667 660,63</i>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>393 870 125,99</b>	Excédents de fonctionnement capitalisé (1068)		
<b>Excédent d'investissement</b>		<b>-66 409 578,51</b>	Solde d'exécution (001)		47 432 782,86
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE A AFFECTER</b>		<b>243 531 126,93</b>	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>327 460 547,48</b>

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'approuver les comptes administratifs et les comptes de gestion au titre de l'exercice 2021 de la Collectivité européenne d'Alsace (annexe 1) et des budgets annexes (annexes 2 à 8) du « Vaisseau », du « Parc Véhicules et Bas Rhénans », de la « régie de production d'électricité », du « Laboratoire vétérinaire d'Alsace », du « Foyer de l'enfance », de la « Cité de l'enfance » et du « Parc d'Erstein » pour l'exercice 2021,
- D'approuver l'affectation définitive des résultats de clôture de l'exercice 2021 de la Collectivité européenne d'Alsace et des budgets annexes du « Vaisseau », du « Parc Véhicules et Bas Rhénans », de la « régie de production d'électricité », du « Laboratoire vétérinaire d'Alsace », du « Foyer de l'enfance », de la « Cité de l'enfance » et du « Parc d'Erstein » pour l'exercice 2021,
- D'approuver le bilan des acquisitions et cessions réalisées en 2021 conformément à l'article L.3213-2 du C.G.C.T., selon l'annexe jointe : bilan des acquisitions immobilières réalisées en 2021 (annexe 9),
- De donner acte au Président de la Collectivité européenne d'Alsace de la communication des données synthétiques prévues par les lois et règlements et constituant l'annexe consolidée de la comptabilité départementale (annexe 10).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY